

**Séance du mardi 28 novembre 2023**

Date de la convocation: 22/11/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00*

**Membres en exercice :**  
8

**Présents :** 6

**Votants :** 8

**Secrétaire de séance:**  
Ronna CHALVET

**Présents :** Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Représentés:** Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

**Excusés:**

**Absents:**

**Objet: Mise à jour du plan de financement concernant l'aménagement de la place de la mairie - DETR - DE\_2023\_64**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le projet d'aménagement de la place de la Mairie de Malarce a été approuvé par les élus en février 2022, un dossier DETR de demande de subvention à l'Etat ayant été déposé à l'époque.

A la demande de la Sous-Préfecture, le dossier a été phasé en 2 : une première tranche de travaux avec la construction de l'atelier municipal pour la DETR 2022 et le reste du financement des travaux sur la DETR 2023.

Il nous a été alloué en 2022, une subvention au taux de 30% dans le cadre du CRTE pour la construction du garage : nous réceptionnons le bâtiment à la fin du mois.

Aujourd'hui, nous avons été informés qu'il n'a pas été possible de retenir notre dossier au titre de la DETR 2023 mais que les dossiers déposés en 2022 et maintenus en 2023 qui n'ont pas fait l'objet d'une attribution de subvention peuvent de nouveau être introduit pour 2024 si les travaux n'ont pas été effectués.

Il y a donc lieu de redéposer le dossier pour la DETR 2024 et d'actualiser le plan de financement, le montant des devis ayant évolués.

Réalisations	Montants HT	Montants TTC
Aménagement d'un théâtre de verdure, pierres sèches	53.429,17	64.115,00
Maîtrise d'œuvre HOENER ORDONNEAU architectures	26.500,00	31.800,00
Centrale solaire façade Mairie 6 Kwc autoconsommation	12.376,00	14.851,20
Terrassement, maçonnerie halle	11.890,00	14.268,00

RF  
PRIVAS  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/11/2023  
007-210701470-20231128-DE\_2023\_64-DE

Construction régie	8.070,00	9.684,00
Construction coursive	21.275,00	25.530,00
Construction halle « belvédère »	62.703,80	75.244,56
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>196.243,97</b>	<b>235.492,76</b>

Financeurs	% du coût HT de l'opération	Montants
Etat DETR, opération intégrant le CRTE	30,00	58.873,00
Conseil Régional, dispositif ruralité	19,87	38.992,00
Conseil Départemental, soutien à l'investissement local	27,45	53.870,00
Autofinancement	22,68	44.508,00
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>196.243,00</b>

Le montant total du projet s'élève à 196.243,00 euros hors taxes.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de demander des subventions pour ce projet à l'Etat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité à :

- solliciter des subventions auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2024 pour un montant de 58.873,00 euros soit 30 % du total des travaux hors taxes 196.243,00 euros.
- signer toutes les pièces nécessaires aux demandes de subventions

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE

